

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



Journal de
l'Association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"

Siège social:
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
publication:
M-A Echard

Le programme
des sorties 2002
est en
fin de journal.

Le littoral,
J'y marche,
J'y veille...

Leval

*Vernou finale
28.01.02
(Dep à MAE et à Nois.)*



Pleubian-1^{er} juillet 2001-photos M-A Echard

Janvier 2002 - 3€.

SOMMAIRE

2	Les ACR en Bretagne
3	L'urbanisation à Baden... Marie-Armelle Echard
4	L'assemblée générale de déc. 2001
5	Norbert Bourlet Chevalier du Mérite
6	Les racines de l'association Norbert Bourlet
7	Les sorties depuis 1980. J. Laval
8-9	Les dunes de Porspoder Georgia Floriet
10-11	Le Carrouge
12-15	Les nouvelles de nos rivages: pas toujours de longues côtes tranquilles...
16-18	Histoire d'un petit gars... Daniel Boas
19	Connaître et adhérer
19-20	Mini-calendrier des sorties 2002 (pour le portefeuille)
20-22	Regard sur les sorties 2001; souvenirs et images.
23	La Rivière d'Étel... UNIVEM (Patrimoine et Paysage)
24-26	Une sortie 2001: Le Trieux Daniel Boas
27	Une sortie 2002: Hœdic Quelques points de repère J.Laval
28- C3	Le programme complet des sorties 2002. N Bourlet, J Laval



EDITORIAL

En Bretagne, les associations de protection de l'environnement sont particulièrement nombreuses. Ceci reflète, à la fois, la gravité des atteintes subies par la nature et le cadre de vie, dans notre province, et l'attachement des Bretons à leur région. Ainsi la pétition de France Nature Environnement en faveur de la Loi Littoral a rassemblé 45000 signatures, en quatre mois, dont près de la moitié ont été recueillies grâce au relais des associations bretonnes de protection du littoral.

Nous, les Amis des Chemins de Ronde, tenons un rôle actif dans ce mouvement de défense de l'environnement. Notre double but est la préservation de l'accès à la mer et la protection des paysages du littoral. La préoccupation qui unit les membres de notre association est le fait de considérer le bord de mer comme un patrimoine d'une valeur inestimable à sauvegarder pour tous.

Ainsi, cet été, nous avons été invités à signer une pétition pour l'ouverture du sentier côtier à Crac'h. Cette pétition, diffusée également par les associations locales, a recueilli 600 signatures et rencontré un plein succès. La commune de Crac'h vient de décider l'ouverture du sentier côtier le long des rivières d'Auray et de la Trinité. Que tous ceux qui ont œuvré pour cette pétition soient fiers.

Cependant, le travail associatif est souvent ingrat. Pour leur part, les Amis des Chemins de Ronde ne reçoivent aucune subvention. Tout membre du Conseil d'administration est un bénévole qui utilise sa voiture et son ordinateur personnels pour mener à bien sa mission. Ce travail n'est pas non plus toujours couronné de succès dans un système où ne serait-ce que solliciter un document public communal passe pour une manifestation de contestation du pouvoir en place.

Ainsi, lorsque notre pays accepte d'honorer un représentant d'association de protection de l'environnement et de reconnaître son travail, il faut s'en réjouir pleinement comme nous le faisons à l'occasion de la nomination de Norbert Bourlet, secrétaire général des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, à l'Ordre National du Mérite.

M-A Echard

Les Amis des Chemins de Ronde

En Bretagne

ACR Siège national

Maître Pierre Langlais
3, quai de Châteaubriand 35000 RENNES

ACR Finistère

ACR 29, 6, rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER
02 98 71 10 56

Chèques: ACR 29

Agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'Environnement

ACR Morbihan

ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN
02 99 90 36 80
Secrétariat: 26, ch des Viviers 56270 PLOEMEUR
02 97 82 92 02

Chèques: ACR 56

Agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'Environnement

le Conseil d'Administration:

Marie Armelle ECHARD	Pénestin	Présidente	Daniel BOAS	Lorient
Manose LE GOFF	La Trinité	Vice Présidente	Albert KERGOSIEN	Belz
Henri GIRARD	Baden	Vice Président	Alain KERJEAN	Lorient
Norbert BOURLET	Ploëmeur	Secrétaire	Jacques LAVAL	Vannes
Michèle CRABOT	St Pierre Quiberon	Trésorière	Josette LE GUEN	Sarzeau

Délégués et membres consultants hors C.A:

Marie-Louise BOURLET (Ploëmeur)
Jean-Claude CAUDAN (Ploëmeur-Larmor Plage)
Serge HILLION (Lorient)
Paulette CHAMPION (Lorient)
Michèle DEBAINE (Vannes)
François GOAOC (Plouhinec)
Michèle KERGARAVAT (Vannes)
Joseph LE LU (Arradon)
Robert LEFEVRE (Etel)
Pierre MORICE et Maurice ROBIC(Carnac)

Le journal:

Directrice de la publication:
Marie-Armelle ECHARD

Participation à la rédaction :
L'équipe du bureau
et les membres consultants.

Maquette: J. LAVAL
Impression: OLAC Lorient
Dépôt légal à parution

Urbanisation à Baden: l'affaire de Kernic

Marie-Armelle ECHARD

La commune de Baden est restée longtemps à l'écart de l'urbanisation et le rythme des constructions y était lent. Ce n'est plus le cas ces dernières années où les statistiques font état de plus d'une centaine de maisons neuves par an.

Dans les communes riveraines de la mer, après les emplacements en bord de rivage, les situations les plus convoitées pour construire sont les crêtes qui offrent une vue panoramique. A Baden, les hauteurs dominant le golf se sont ainsi couronnées de constructions très agressives pour le paysage.

Le grand public déplore le saccage du littoral mais il est désarmé pour agir contre l'urbanisation des plus beaux sites. Même une association telle que la nôtre est relativement démunie car ses membres sont des randonneurs amoureux du littoral mais plus familiers de ses sentiers que des couloirs des mairies où sont affichés les permis de construire.

Pourtant, dans le cas du golf de Baden, notre conseil d'administration fut alerté sur les excès de l'urbanisation par un randonneur fâché de voir se dégrader ainsi un superbe paysage. Venus sur place, nous fûmes stupéfaits de découvrir un lotissement dans un secteur totalement naturel dominant l'anse de Kerdréan. Déjà un premier permis avait été délivré.

Le dossier de permis consulté en mairie révélait de nombreuses irrégularités. Le permis de construire ne respectait ni les règles du lotissement, ni celles de la Loi Littoral. Sur ce point, nous ne pouvions avoir de doute car le Tribunal administratif de Rennes avait déjà, en 1996, à la demande de l'association Environnement 56, sanctionné un permis de construire sur la parcelle voisine au motif qu'il ne respectait pas l'obligation de continuité de l'urbanisation avec les villages existants.

Un conseil d'administration fut réuni d'urgence et, après débat, il fut décidé à l'unanimité de déférer ce permis au Tribunal administratif de Rennes. Les délais de recours en justice étant brefs, l'heure n'était plus à la concertation. Et la démarche contentieuse fut choisie afin de remplir la mission de préservation du littoral inscrite dans nos statuts.

Les associations de protection de l'environnement n'ont pas les moyens d'être aussi vigilantes qu'elles le voudraient. Leurs interventions sont intermittentes et surprennent les élus. Mais pourquoi des lotissements illégaux sont-ils autorisés ? Pourquoi le lotissement de Kernic l'a-t-il été malgré le précédent jugement du Tribunal Administratif et au risque de mettre les acquéreurs de lots dans le plus grand embarras ?

Nous en appelons à l'esprit de responsabilité des élus du Pays de vannes, à la fois propriétaires des terrains concernés et artisans du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan, pour qu'un terme immédiat soit mis à l'urbanisation de ces lieux magnifiques.

Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan

L'assemblée générale à VANNES



De G à D: Maître LANGLAIS, Norbert BOURLET, Marie-Armelle ECHARD, Michèle CRABOT

L'assemblée générale des Amis des Chemins de Ronde a rassemblé 250 personnes, à Vannes, le samedi 3 décembre, dans la salle du petit théâtre mise gracieusement à disposition par la municipalité de Vannes, elle-même représentée par Madame ALLAIN et monsieur ANDRÉ, respectivement maires-adjoints à l'environnement et au tourisme.

En préambule, Daniel BOAS donne lecture d'une vie de marin-pêcheur, celle d'Albert KERGOSIEN, ami des chemins de ronde depuis toujours.

Le rapport financier, très clairement présenté par la trésorière, Michèle CRABOT, est approuvé à l'unanimité.

Le rapport moral retrace ensuite l'activité de l'année. Les interventions ont été nombreuses en faveur du sentier côtier: à Gâvres et à Plœmeur; dans le golfe du Morbihan, à Arzon, Larmor-Baden, Crac'h; à Muzillac aussi. A l'enquête publique sur le sentier côtier d'Arradon, entre la Pointe et Conleau, l'association a soutenu le projet communal. Aux enquêtes publiques sur les P.O.S de Guidel, Sainte-Hélène, Noyal, Damgan, elle a demandé le respect de la Loi Littoral. Dans l'affaire du moulin de Méria-

dec, elle a diligenté un avocat, Maître BROUCHOT, contre le recours en cassation déposé par le ministère de l'Équipement devant le Conseil d'État. Elle a également répondu à la tierce opposition formée par M. SÉLO, riverain de l'étang, devant le Tribunal Administratif. Ce rapport, qui résume l'essentiel du bilan de l'année, est approuvé à l'unanimité.

La parole est alors donnée à Maître LANGLAIS qui, avec sa célèbre éloquence, fait l'éloge de Norbert BOURLET. Pour la circonstance, Norbert monte sur l'estrade et explique sa philosophie de notre association ouverte aux randonneurs de tout niveau pour marcher et agir ensemble contre les accaparements abusifs. Après cette intervention très appréciée, Jacques LAVAL est non moins applaudi quand il présente le programme des futures sorties. Des échanges très intéressants ont ensuite lieu entre divers participants et Madame ALLAIN, adjointe de Vannes, d'une part, et Erwan LE CORNEC, juriste de l'environnement, d'autre part.

Cette assemblée, riche et chaleureuse, est close par l'habituel verre de l'amitié, préparé par Marie-Louise BOURLET et sa fidèle équipe.

Marie-Armelle Echard

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE A L'HONNEUR

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Paris, le 28 NOV. 2001



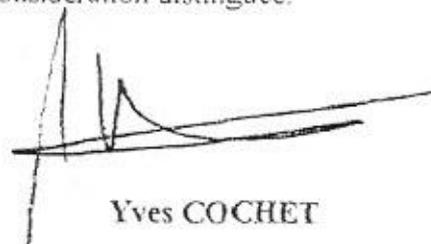
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Président de la République, sur ma proposition, vous a nommé au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, au titre de la promotion de novembre 2001.

A l'occasion de cette distinction qui vient justement récompenser vos actions en faveur de la défense de l'environnement et notamment en qualité de Secrétaire Général de l'Association "Les Amis des chemins de ronde" du Morbihan, je tiens à vous exprimer personnellement mes chaleureuses félicitations.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Norbert BOURLET
26, chemin des Viviers
56270 PLOEMEUR



Yves COCHET

Suite à la nomination du secrétaire des Amis des Chemins de Ronde:

*Le Conseil d'Administration et la Présidente
ont été sensibles aux courriers des Personnalités suivantes, qu'ils remercient vivement:*

Monsieur le Préfet du Morbihan; Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture; Monsieur le Sous-Préfet de Lorient; Madame ERVIAUX, Sénatrice et Conseillère Régionale; Monsieur François GOULARD, Député et Maire de Vannes; Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Député, Conseiller Régional; Monsieur J-Charles CAVAILLÉ, Président du Conseil Général; Monsieur le Maire de Plœmeur; Maître LANGLAIS, ancien Maire de La Richardais; Monsieur François QUIVIGER, Président d'Honneur des ACR.

Sans oublier Monsieur Le Ministre, Sénateur du Finistère, Louis LE PENSEC pour ses interventions en faveur des Amis des Chemins de Ronde.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

"Protection du littoral par le biais de la promenade côtière"

"Servitude de passage (loi du 31 décembre 1976):

un moyen de défense contre l'urbanisation « *les pieds dans l'eau* »."

"La promenade côtière:

une richesse de la commune littorale, un équipement public, entretenu et géré par les municipalités."

Serpentant dans la lande, contournant une zone fragile, on l'appelle « sentier littoral », « chemin côtier », « sentier de douaniers » etc... Passant devant des villas cossues, on lui donne des noms à la hauteur des intérêts protégés: « Boulevard des Touristes » et bien d'autres.

Comme pour le bon vin, **Les Amis des Chemins de Ronde** souhaitent une appellation pour ce sentier si différent des autres. Nul ne peut ignorer les différences qui existent avec le circuit balisé, parcours emprunté par les VTT, tracteurs, troupeaux, traversant des propriétés privées sans assise juridique et qui a pour vocation la rando, marche s'adressant à une certaine catégorie de personnes.

Le **Chemin de Ronde**, c'est le **chemin qui longe la mer**. C'est la limite des continents avec les océans. Pas besoin de balisage compliqué: le vent, les marées l'ont façonné. On peut y voir de grands marcheurs, de simples promeneurs, de vieux marins veillant sur cet environnement si fragile: « **le littoral** ».

Bien avant la loi créant une servitude de passage en bord de mer, suite aux rondes des douaniers, des habitants de la côte découvraient une nouvelle race de pirates: les « accapareurs ».

28 Juin 1967, naissance de l'association des Amis des Chemins de Ronde, présidée par Maître Langlais, ardent défenseur de l'accès au bord de mer.

Ouverte à tous les amoureux de la promenade côtière, à tous les défenseurs de l'environnement, l'association des Amis des Chemins de Ronde organise diverses activités: sorties sur le littoral, véritable manifestation quand il le faut, découverte de la côte pour mieux la protéger.

Nous ne participons pas à un exercice militaire, ni à une épreuve sportive. Celle qui fait de grandes enjambées, le baroudeur, le contemplatif, le vieil écolo atteint par l'âge... qu'importe leur cadence, le car est au bout du chemin. Tous ont leur place parmi nous !

Les Amis des Chemins de Ronde, issus de la formation de nos présidents successifs, ont l'expérience et la foi dans ce qu'ils font. Nous avons pu l'apprécier à l'occasion de « chantiers » passés avec la bande à Albert, de sorties récentes: « Ile-aux-Moines » avec Jean-Claude et Serge, « Presqu'île de Rhuys » avec M. et Mme Groleau, Josette, Armelle, « Plouharnel » avec Pierre et Maurice, « Gâvres » avec François. N'oublions pas le travail de Jacques « éditeur », Henri « enquêteur », celui de notre présidente, Marie-Armelle, véritable « avocate » de l'environnement et bien d'autres...

Amis des Chemins de Ronde, la richesse de votre mouvement, c'est l'apport des connaissances de chacun sur l'espace littoral.

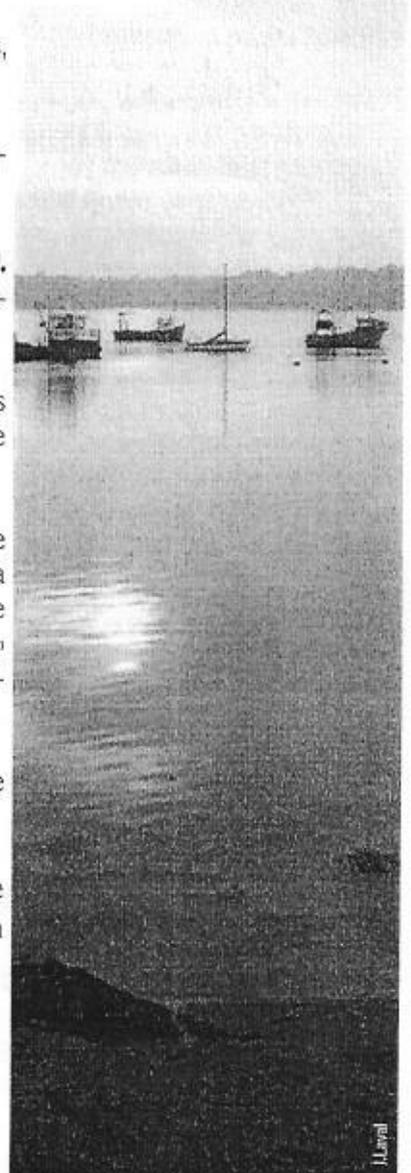
14 novembre 2001: nomination de votre « **secrétaire général Norbert** », sur proposition du ministre de l'Environnement au grade de **Chevalier de l'Ordre National du Mérite** par Monsieur le Président de la République.

C'est une reconnaissance officielle du sérieux de l'association des Amis des Chemins de Ronde.

Norbert Bourlet

décembre 2001

Celui qui
connait
l'association
mieux que
personne
nous livre
ses
réflexions.



Protection des dunes
Sortie en Finistère Nord:Porspoder
Georgia Floriet, présidente des ACR 29,
écrit au Préfet et au Maire

Pour cette
sortie, un car avait été
prévu au départ du
Morbihan: alréens et
vannetais ont bien
répondu.



Moëlan, le 15 octobre 2001

Monsieur le Préfet du Finistère

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le dossier ci-joint qui nous a été transmis par monsieur le **Président de l'Association de Protection des dunes de Porspoder** que nous soutenons. Nous sommes très sensibilisés sur ce dossier car nous avons constaté par nous-mêmes en randonnant sur cette commune en juillet 2001, le mauvais état de l'espace dunaire, un des plus beaux du Finistère qui était squatté par des campements même en bordure de plage. En juin, ces dunes ont été envahies par des gens du voyage pendant une huitaine de jours sans autorisation municipale, il est vrai.

Un zonage ND permet même un campement en période estivale !

Nous comprenons mal qu'un tel site qui fait partie de la communauté de communes du Pays de l'Iroise, n'ait pas encore reçu les protections de la « loi littoral » dans le cadre de la conservation des espaces remarquables sensibles de la Bretagne et du Finistère en particulier, d'autant plus qu'il borde le Parc de la Mer d'Iroise.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi des travaux de voiries ont été réalisés sur la dune en zonage **NDs à protection stricte** en contradiction avec les règlements en vigueur et les réserves spécifiées à la suite de l'enquête publique.

Est-ce pour favoriser une extension d'urbanisation déjà mal venue dans ce secteur qui aurait dû recevoir une meilleure protection ?

En espérant que vous pourrez examiner ce dossier, afin d'aboutir à une protection de ces dunes qui sont un patrimoine géologique, écologique et touristique incomparable, mais qui, maltraitées, mises à nu, pourraient être reprises par le vent et devenir destructrices pour l'urbanisation, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération et de notre respect.

**Pour les Amis des Chemins de Ronde du Finistère,
Madame la Présidente, Georgia Floriet**

La lettre au Maire de Porspoder débute ainsi: « Nous sommes venus randonner sur votre commune le 29 juillet dernier, nous y avons d'ailleurs reçu un excellent accueil et nous vous en remercions. Nous avons été éblouis par la beauté des sites de Lanildut à Porsal. » Georgia Floriet développe ensuite les mêmes remarques et souhaite que des dispositions de réelle protection puissent voir le jour au cours du mandat de l'élue qu'elle remercie.

Porspoder;
protection
des dunes :
les suites
actuelles

Au cours du dernier trimestre 2001, de nombreuses personnes ont donné leur avis sur ce dossier: M. le Maire de Porspoder, M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général, M. le sous-Préfet, M. le Député du Finistère François Cuillandre.

La lettre de M. le Sous-Préfet, reproduite ci-contre, apporte en ce mois de janvier tout l'éclairage souhaitable.

Les ACR ont été régulièrement tenus informés par les intervenants.



SOUS-PRÉFECTURE DE BREST

Brest, le 11 janvier 2002

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

n° 576
Dossier suivi par Mme LACOUR
☎ 02.98.00.97.33

Madame,

Par courrier du 15 octobre 2001, vous avez appelé l'attention de M. le Préfet du Finistère sur la dégradation de l'espace dunaire de PORSPODER due notamment au stationnement de caravanes, ainsi qu'à des travaux de voirie réalisés en espaces remarquables.

En premier lieu, je vous rappelle que le plan local d'urbanisme de PORSPODER a bien fait l'objet d'une révision pour mise en compatibilité avec les dispositions de la loi Littoral, et que les espaces remarquables au sens de l'article L146.6 ont été à ce titre classés en zone NDs.

Il est à noter cependant qu'un terrain de camping avait été autorisé, au sein du massif dunaire, antérieurement à ladite loi (arrêté préfectoral de 1969). Aussi, même si l'ensemble constitue une entité paysagère homogène, l'absence de portée rétroactive de la loi Littoral ne permettait pas d'exiger un classement en espace remarquable qui aurait porté atteinte aux droits acquis lors de la délivrance de l'autorisation précitée.

Des renseignements recueillis auprès de la mairie, il s'avère que la municipalité souhaite, dans le cadre d'une reconquête progressive du caractère naturel du secteur, réduire dans un premier temps l'emprise de cette structure d'accueil.

D'ores et déjà des actions concrètes, pour limiter la pratique du camping et la circulation automobile sur les dunes ont été opérées :

- mise en place de plots de bois pour interdire la circulation des véhicules sur la majeure partie des dunes
- suppression du terrain de camping du CLCV (partie nord de la dune), avec enlèvement du dernier bloc sanitaire.

Enfin, s'agissant des travaux d'assainissement cités, je vous précise que ce type d'ouvrage n'est pas soumis à permis de construire. Je n'ai donc eu connaissance d'aucun dossier au titre du contrôle de légalité.

Le maire m'a toutefois confirmé que, pour des raisons techniques et financières, cette opération a bien été réalisée en bordure de secteur NDs, mais ne préfigure en rien l'amorce d'une urbanisation du secteur. En tout état de cause, l'appartenance de l'espace dunaire à un espace remarquable atteste bien de son inconstructibilité.

Telles sont les informations que je peux vous apporter sur cette affaire.

Veuillez agréer, Madame, mes hommages.

Madame Georgia FLORIET
Présidente de l'association
- Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère -
6 rue de la Vallée
29350 MOELAN-SUR-MER

LE SOUS-PREFET,


Claude VALLEIX

LE CARROUGE

Plouër sur Rance, le 11 juin 2001

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE
Le Lomer
56760 PENESTIN



M-A Eclard

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un article à faire paraître dans le journal de votre association.

.....

« Le CARROUGE est une association de défense du patrimoine et de l'environnement, créée il y a une vingtaine d'années. Notre association est agréée auprès de la préfecture des Côtes d'Armor au titre de la protection de la nature pour cinq communes autour de Plouër.

Depuis de nombreuses années nous menons une action pour obtenir l'ouverture au public de la servitude du littoral. En juillet 1986, le Préfet des Côtes d'Armor prenait un arrêté, fixant le tracé modifié du sentier sur les bords de Rance à Plouër sur Rance.

En novembre 1988, le maire Monsieur C-N M recevait un avis de début des travaux de la DDE Maritime mais n'en informait pas son conseil municipal et ne donnait pas suite. Au contraire, par un courrier envoyé aux riverains en décembre 1988, il les invitait à refuser cette réalisation et à négocier pour modifier le tracé. Il précisait « ce sentier porte atteinte au droit de propriété et à la légitime sécurité des biens et des personnes ».

En 1990, les travaux commencent au Nord de la commune et sont arrêtés 600 mètres plus loin par un propriétaire qui conteste le tracé réalisé.

En 1997, le vice-président exécutif de C.O.E.U.R (organisme élaborant le contrat de baie) s'appelait C-N M. Il préconisait un sentier multimodal respectueux de la faune et de la flore et ne passant plus par le littoral.

Monsieur C-N M est propriétaire de Pé-Hou, la propriété la plus importante du littoral plouérais. Il faut noter là l'évolution des arguments: de la défense du droit de propriété en 88 à la défense de l'environnement...dans les propriétés en 97 !

En 2001, une nouvelle municipalité a été élue, le conseil municipal a voté à l'unanimité le 1^{er} juin une délibération pour que la servitude soit réalisée sur la base de l'arrêté préfectoral de 1986 et que les travaux commencent dans les meilleurs délais. Cette délibération précise également: « il n'est pas concevable de prévoir le contournement de quelques propriétés pour des raisons d'intérêts privés, même si aujourd'hui sont invoquées des raisons écologiques ».

Ce jour, monsieur le sous-préfet de Dinan tient une réunion en mairie de Plouër sur ce sujet avec les représentants de la DIREN, de la DDE maritime et la municipalité.

A suivre avec attention.

Restant à votre disposition pour de plus amples précisions,

Bien cordialement »

Le secrétaire
Jacques Duwez

Des membres de l'association "LE CARROUGE" avaient eu la gentillesse de nous accompagner lors de notre sortie Dinard-Rance du 3 juin 2001. (ci-dessus en soirée, dans la cour, à l'heure du buffet).

Nous aurons le plaisir de retrouver l'équipe "LE CARROUGE" lors de notre sortie du 26 mai 2002.

Plouër sur Rance, le 12 décembre 2001

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE
Monsieur Norbert BOURLET
26, chemin des viviers,
56270 PLCEMEUR.

Messieurs,

" Le sentier du littoral à Plouër-sur-Rance.

Notre dernier article relatait l'historique de la servitude du littoral à Plouër.

Depuis votre halte dans notre commune le 3 juin dernier, la municipalité a travaillé pour faire évoluer le dossier.

Le 11 juin 2001, Monsieur le sous-préfet de Dinan tenait une réunion en mairie de Plouër sur ce sujet avec les représentants de la DIREN, de la DDE maritime et la municipalité.

Le 21 août, une visite sur le site de Rigourdaine était organisée par Monsieur le sous-préfet de Dinan à laquelle participait la DIREN, la DDE maritime, le vice-président de COEUR et 3 représentants de la municipalité. Il fut décidé de rencontrer le propriétaire qui s'était opposé à la réalisation en 1990 et d'établir, avec son accord, un nouveau tracé. Le débroussaillage et le traçage sur place par la DDE maritime aidée de 2 employés communaux fut exécuté en septembre. Cette portion de sentier permettra de relier Langrolay à la Souhaitier soit environ 2 km.

A ce jour, le tracé existe, le dossier d'exécution a été préparé par la DDE maritime et transmis en novembre à la DIREN pour accord. La réalisation de ce tronçon, directement assujéti à cet accord, doit être entreprise au printemps prochain.

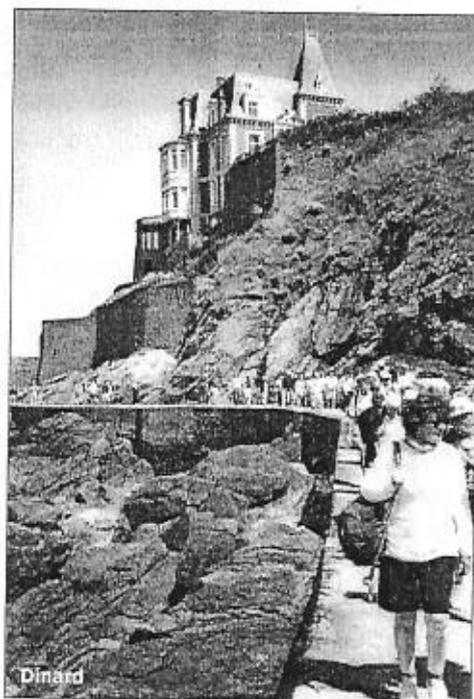
A suivre avec attention.

Restant à votre disposition pour de plus amples précisions,

Bien cordialement

Le secrétaire

Jacques Duwez



Participez, autant que possible, aux activités des associations amies des ACR.

Elles aussi ont pour objectif la protection de notre patrimoine, de notre environnement et la pratique des belles randos; citons:

- Den Douar Douar (Quéven),
 - Tarz Héol (Plcemeur),
 - Mès et Vilaine (Pénestin),
 - La Vigie (La Trinité/Mer),
 - Les Amis de Carnac,
 - Les Paludiers (Assérac),
 - AVF Moëlan,
 - Les Marcheurs de Pen-Ar-Bed (St Renan),
 - Les Chemins d'Antan du Pays de Nostang (riv. d'Etel),
 - ADN (Ste Hélène),
 - Le Pays du Roi Morvan et Guidel-rando,
 - I'UMIVEM-Patrimoine et Paysage,
 - Bretagne Vivante (SEPNB),
 - Environnement 56
- nos amis de Logonna, de Penvenan, de Plouër-sur-Rance, et tous ces multiples groupes de marcheurs, associés ou non, qui animent nos beaux chemins.

Notre association est adhérente des Offices de Tourisme. Celui de VANNES organise de très belles randos accompagnées "A la découverte du Patrimoine".

DU CÔTÉ DES RIVAGES...

PISTES ET SENTIERS



Le **Grand Site** dunaire, reconnu d'intérêt national, s'étend entre **Gâvre** et **Quiberon**. Trente cinq kilomètres d'un cordon de sable qui peut adopter une largeur de deux km à certains endroits.

Cette richesse inestimable de 2500 ha devait recevoir des mesures de protection. Un syndicat intercommunal regroupant les sept localités concernées a été constitué en 1997. Son objectif est de protéger le site tout en le rendant accessible au tourisme. Ce qui n'est pas une mince affaire. Le dossier prévoit des aménagements de reconstruction de la bande côtière (recul d'un camping, revégétalisation de la Côte sauvage), la création d'une piste cyclable continue et le maintien d'un passeur en ria d'Étel, la mise au point des accès aux plages. Les travaux pourraient s'étendre sur une décennie.

La Commission Supérieure des Sites a donné un avis favorable. Mais les associations sont en désaccord sur le recul du camping (notoirement insuffisant) et la piste cyclable, posée trop près de la côte.

GOLFE DU MORBIHAN

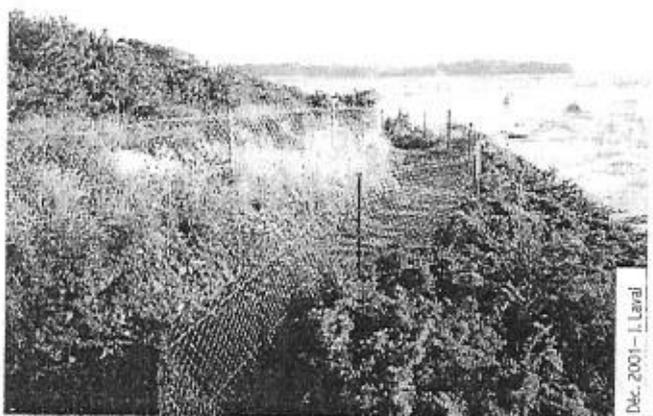
A **Larmor-Baden**, au bord du golfe du Morbihan, le sentier côtier a été victime d'affaissements localisés de la falaise. Le risque pour les piétons étant devenu évident, la municipalité a fermé le sentier et a aussitôt pris des mesures pour en assurer la réfection. Aujourd'hui, la circulation est rétablie sur cette portion Sud et Ouest de la commune.



Ci-dessus: le chemin a été reconstruit en retrait de l'ancien tracé et les clôtures ont été reculées.

Ci-dessous: un grillage de sécurité est posé le long de la falaise.

Les promeneurs regrettent toutefois que la partie Est (le long de la baie de Kerdélan) soit toujours dépourvue de sentier côtier. Ce dernier figure depuis deux décennies sur plan, en conformité avec l'arrêté préfectoral, mais pas sur le terrain... Sur ce bout de côte, plusieurs chantiers ostréicoles ne sont plus exploités. Là, au moins, l'établissement du sentier côtier devrait se faire sans autre problème que l'accès.



Deux enquêtes publiques à ne pas manquer!

D'une part, la commune de **CRAC'H** vient de lancer la procédure d'ouverture du sentier côtier le long des rivières encadrantes: la Trinité-Crac'h d'un côté, riv d'Auray de l'autre. D'autre part, le nouveau maire de **ÎLE AUX MOINES** a récemment confié l'étude du sentier à l'Équipement. Et les travaux du sentier à **SARZEAU**, c'est pour quand ? Et **NOYALO** ? Et **TASCON** à **SAINT ARMEL** ?



Sur l'île Berder
(Larmor Baden)
Une sacrée belle balade!

En faire le tour demande à peine
une heure.
En sortir exige d'avoir l'œil sur la
marée montante...

La Maison sur la dune

On peut déplorer qu'il faille l'intervention d'associations "de défense" pour que certaines Autorités se penchent sur les textes de loi avec l'intention de s'y conformer. Mais c'est comme cela...

Ainsi, l'association "VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12" se préoccupe-t-elle du littoral de NOIRMOUTIER et cite un exemple:

En 1994, la révision de son P.O.S devait permettre à la commune de L'EPINE de mettre en application la loi-littoral de janvier 1986.

Devant les énormités mises en évidence par l'enquête publique, "Vivre l'île 12 sur 12" engageait une procédure pour « erreurs manifestes d'appréciation sur de nombreux sites de la commune ». Le Tribunal Administratif sanctionnait la commune en annulant le P.O.S. Le Maire, négligeant l'intérêt de ses concitoyens qui attendaient impatiemment un P.O.S, devait d'ailleurs se pourvoir en appel. Les habitants de l' Epine devaient attendre l'été 2000 pour que leur Maire daigne enfin s'intéresser à un nouveau P.O.S. Mais... revenons à 1995.

Le 26 octobre 1995, en dépit de la procédure engagée contre le P.O.S., le Maire signait un permis de construire pour édifier une maison au lieu-dit "Les Thibaudières", sur la dune bordière, à un endroit où cette dune constitue la défense de l'île contre la mer (depuis, pour protéger cette construction, il a fallu construire un enrochement !).

Alertés par le début du chantier, nous avons déposé une plainte enregistrée le 26 décembre 1995 au Tribunal Administratif de Nantes qui a alors ordonné un sursis à exécution le 15 février.

Pendant ce temps, le Constructeur, fort de l'appui actif du maire et de son impunité, continuait les travaux à marche forcée.

Le 19 février, nous faisons constater par un huissier que les travaux se poursuivaient.

La construction s'achevait ainsi avec la bénédiction du Maire; aussi, quand le 21 mars le tribunal avait annulé le permis de construire, on imagine la satisfaction de certains d'avoir réussi à rouler dans la farine "une association de défense de l'environnement".

Cependant, c'est un peu ennuyeux d'avoir une maison dont le permis de construire a été annulé, et puis, la construction était maintenant bloquée sur cette partie de la côte ! Aussi, la Société Civile Immobilière (SCI) propriétaire de la maison et la commune poursuivaient la procédure en appel.

La Cour Administrative d'appel leur donnait tort le 27 mai 1998.

Qu'à cela ne tienne, ils se pourvoyaient en cassation devant le Conseil d'Etat.

Celui-ci a classé l'affaire cette année: le permis de construire est définitivement annulé.

Nous souhaitons que cette affaire devienne exemplaire et que la jurisprudence soit claire dans le cas de constructions qui s'affranchissent de la loi littoral: nous avons transmis la décision du Conseil d'Etat au Sous-Préfet, il ne peut rien faire; nous assignons donc les propriétaires devant le tribunal des Sables d'Orlonne pour obtenir la démolition de la construction.

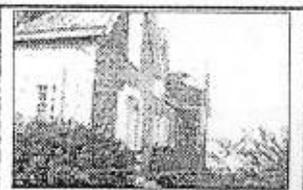
Extrait du journal de l'association "VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12"
Association agréée de défense de l'environnement de l'île de Noirmoutier

DU CÔTÉ DES RIVAGES... L'URBANISATION

Extrait d'un journal hebdo de juin 2001, rubrique "IMMOBILIER".

Sans commentaire.

MAISONS



RIA D'ETEL, LES PIEDS DANS L'EAU, grande demeure de pierres parfaitement habitable, beaucoup de cachet, grandes pièces à vivre au r.-de-ch., 6 chambres, 2 salles de bains, grandes terrasses face à la mer, beau jardin arboré derrière, ancien chantier ostréicole à transformer en grande salle de séjour, emplacement exceptionnel.
Réf. 96301 **Prix sur demande**



Département du Var: fort de son permis de construire, il a dépassé ce qui lui était autorisé de... 370 m² ! A raser donc; il devra démolir aussi une piscine non prévue au programme. Bref, la Cour de Cassation n'a fait que confirmer ce que la Cour d'Appel d'Aix en Provence avait prononcé à l'encontre de Luc Besson. (Le Grand Bleu etc...)

Ce n'est pas breton, mais au moins l'obstination est évidente. Cela se passe en Gironde, au **Cap Ferret**. Construite trop près de la mer, dans une zone très sensible à l'érosion, une villa avait piqué du nez vers les flots. Pas de panique, le propriétaire, malgré la déclaration "zone à risque" en 1992 et l'absence de permis de construire, s'est lancé dans des travaux de reconstruction (337 m² de villa). Pour travailler utilement, il a également fait édifier une digue de protection de 27 m de haut sur 500 m de long; (nous nous interrogeons sur la taille de l'ouvrage).

Evidemment, le propriétaire a été condamné à une amende de... 1 million de francs. Il a fait appel.

Sur l'île du **Grand Vézit** (golfe du Morbihan, commune de Baden), le nouveau propriétaire demande régulièrement, en 92, à faire quelques travaux de consolidation sur son manoir. Accordé.

Mais en 93, les services de l'Equipement découvrent que les ouvrages entrepris ont été bien au-delà du projet d'origine. Le Maire de Baden prend un arrêté de cessation des travaux dès 94. Le tribunal de Vannes prononce une peine d'amende pour le propriétaire, une amende et de la prison avec sursis pour l'architecte.

Pourtant, sur place, les aménagements ont continué semble-t-il jusqu'en 97! La cour d'Appel de Rennes n'a pas apprécié et a doublé le montant des amendes. Pour le propriétaire, il y a obligation de démolir les ouvrages "en trop". Pour l'architecte, la peine de prison est annulée.

DU CÔTÉ DES RIVAGES... NATURE

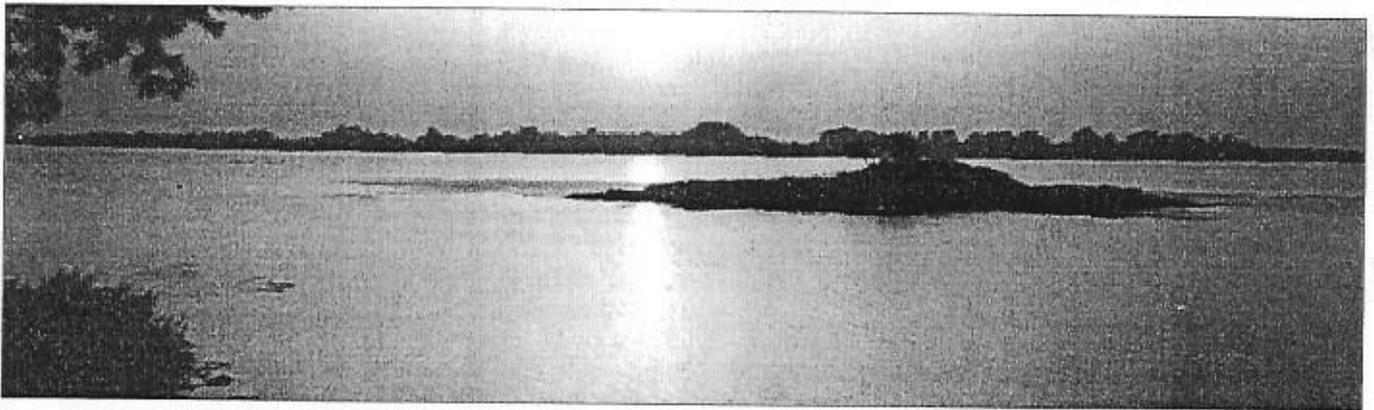
Le **Conservatoire du Littoral** (nous en avons parlé dans notre précédent journal) possède de nombreux terrains, en bordure de mer notamment.

Ces biens immobiliers sont gérés par des communes, des associations, voire des particuliers. Et cette gestion ne s'improvise pas. Elle peut se révéler contraignante, délicate ou encore évoluer de façon préoccupante.

C'est pourquoi une association fédératrice a été créée: **Rivages de France**. Elle rassemble tous les gestionnaires d'**espaces sensibles** cités plus haut et travaille naturellement en étroite collaboration avec le **Conservatoire du Littoral**. Elle apporte son concours aux gestionnaires sur les plans techniques et juridiques. Elle facilite également la circulation de l'information entre ses adhérents et le public. Siège de **Rivages de France**: 14150 Ouistreham.

Le **Conservatoire du Littoral** a encore grandi. Il "pèse" maintenant 63 000 ha répartis sur 465 sites et s'ouvre sur 831 km de côtes. **Louis Le Pensec**, qui a présenté l'été dernier au Premier Ministre son rapport sur cet organisme, fait une douzaine de propositions dont la principale relève du nerf de la guerre: augmenter les dotations budgétaires et doubler ainsi les capacités d'acquisitions. Que l'Etat se dépêche, vite, vite!

Îlot Quistinic (golfe du Morbihan)



J. Leval

Dans le **golfe du Morbihan**, le nombre d'oiseaux migrateurs en séjour ne cesse de décroître. Constat général qui a suscité une longue réflexion menée au sein du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Le sous-préfet **Michel Henry** a réussi à mettre tous les usagers du golfe autour d'une table. Une "zone de tranquillité" d'env. 350 ha a pu ainsi être instaurée pour les oiseaux. Elle a fonctionné en novembre et décembre 2001. En contrepartie, la pêche à la palourde était autorisée à l'écart de cette zone, à titre dérogatoire.

Le résultat ne s'est pas fait attendre: dès la fin novembre, l'Office national de la chasse dénombrait 9000 migrateurs dans cette zone où toute activité humaine est pros- crite.

L'affaire a fait grand bruit et suscité l'indignation générale: une centaine d'oiseaux d'espèces protégées ont été littéralement massacrés au fusil dans le **marais de Brière**, à la mi-août 2001. En septembre, une cinquantaine de gendarmes a interpellé une douzaine de personnes et saisi 49 fusils et des munitions. La Ligue de Protection des Oiseaux a porté plainte et s'est constituée partie civile.

L'enquête de la gendarmerie-basée sur des actes scientifiques-débouche en décembre sur un premier résultat: la mise en examen de deux chasseurs. Mais la gendarmerie a encore d'autres choses à élucider...

Et si on se mettait autour d'une table ? C'est ce qu'ont fait, à l'occasion de la grande marée de septembre 2001, des ostréiculteurs de Penvins (presqu'île de Rhuys-riv. de Pénerf) et des plaisanciers. Ils ont ainsi évacué d'anciennes tables à huîtres devenues des épaves potentiellement "perforatrices". Les ferrailles repasseront naturellement en sidérurgie. Cette entente entre usagers de la mer doit servir de référence.

La remise en état du sol de la **Pointe du Raz** a eu un effet indirect: celui de montrer l'exemple. Ainsi, d'autres sites très fréquentés ont-ils entrepris de reconquérir les espaces piétinés. C'est le cas du **Cap Fréhel** (Côte d'Armor) où le vert revient peu à peu. Plus question de passer n'importe où: le marcheur est canalisé sur un sentier balisé. Problème secondaire mais bien réel: on ne sait plus quoi faire des voitures.

Bretagne Vivante part à la reconquête des précieuses zones humides de nos départements bretons et de Loire-Atlantique. Un vaste projet visant à réduire l'imperméabilité des sols...et les inondations. Ce qui conduit à des recommandations très diverses que nous ne détaillons pas ici. Notons seulement que, en bord de côte, dans les massifs dunaires, les petites dépressions humides abritent des espèces rares d'orchidées et de batraciens. Approchons-nous donc avec précaution.

DU CÔTÉ DES RIVAGES...

PATRIMOINE NATUREL

Coup de chapeau à:

L'œuvre de **Maryvonne QUÉMÉRÉ** récemment décédée à Quimper, à 91 ans. Elle s'était engagée, voilà quarante ans, dans la défense du littoral. Elle avait créé "l'association pour la sauvegarde

du pays fouesnantais". Elle avait mis au tapis plusieurs projets immobiliers d'importance et surtout imposé un tracé légal au sentier côtier. Ses victoires devant les tribunaux font jurisprudence.

Maryvonne Quéméré, militante respectée dans toute la Bretagne (elle défendait activement la langue bretonne) avait reçu voici une dizaine d'années le "Collier d'Hermine" décerné par l'Institut Culturel de Bretagne.

GUIDEL-PLAGE



Juin 2001- 250 caravanes de gens du voyage s'installent sur les dunes de Plœmeur-Guidel; la communauté d'agglomérations ne fait rien pour les dissuader. Pauvres dunes "protégées" - Photo M-A. E

Il juge que le P.O.S révisé constitue une atteinte à l'environnement et à la Loi Littoral: le Comité de Défense des Sites de **MOËLAN SUR MER** porte l'affaire devant le Tribunal Administratif.

LA VILAINE

Le 9 juillet 2001 quatorze associations manifestent à Pénestin, par le biais d'une randonnée, contre les problèmes concernant le fleuve et le pays de Vilaine: la pollution des eaux, l'envasement de l'estuaire, l'urbanisation outrancière.

En l'an 2000, plus de 100 000 tonnes de nitrates sont passées au barrage d'Arzal, nettement plus qu'en 1999. Les activités de cultures marines situées en aval ne sont guère rassurées. L'estuaire, estimant les associations, recèle quelques millions de mètres cubes de vase en trop... Associations qui réclament "la prise en compte de ce très vaste problème dans le cadre général de l'alimentation en eau potable du

bassin versant".

En fait, le bassin de Vilaine est à considérer comme un vaste réseau qui concerne six départements. C'est dire si les problèmes doivent être vus de haut. Or, tous les espoirs de "reconquête" (de la qualité de l'eau...) sont permis avec la création d'un « Sage » (oct. 2001), entendez un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau. Les multiples propositions incluses dans ce plan vont devenir des réalisations. Au bout de bien des efforts, pensent les experts, on devrait retrouver une qualité "A" pour les eaux. Ce qui n'est pas un "plus" comme on dit facilement, mais un pas vers un possible retour à la normale !

PATRIMOINE...

En octobre 2001, les lauréats du concours "Les trésors à sauver près de chez vous" ont été primés au parlement de Bretagne, à Rennes. M. Josselin de Rohan a rendu hommage à ces sauveurs du patrimoine breton. Les objectifs sont extrêmement variés: édifices industriels, installations ferroviaires, chapelles et calvaires, fermes et fontaines...

Littéralement, le patrimoine est un bien que l'on a hérité de ses ascendants. Par extension, c'est aussi ce qui est considéré comme "l'héritage commun".

Ne serait-ce pas aussi le cas de ces exceptionnels éléments du paysage côtier: criques, falaises, plages, zones humides? Pourquoi ceux qui tentent d'assurer la pérennité de cette beauté naturelle ne seraient-ils pas mieux reconnus ?

Décision de la Cour d'Appel de Nantes: **LOPERHET** (29) est une "commune soumise à la Loi Littoral".

Histoire d'un petit gars de la côte devenu le plus ancien et le plus fidèle ami des Chemins de Ronde.

Daniel BOAS

Le petit ALBERT avait 11 ans ½ dans les années 30, quand il embarqua pour sa première campagne sur un voilier ételois "par dessus bord", c'est-à-dire six mois avant l'âge légal pour figurer comme mousse sur un rôle d'équipage.

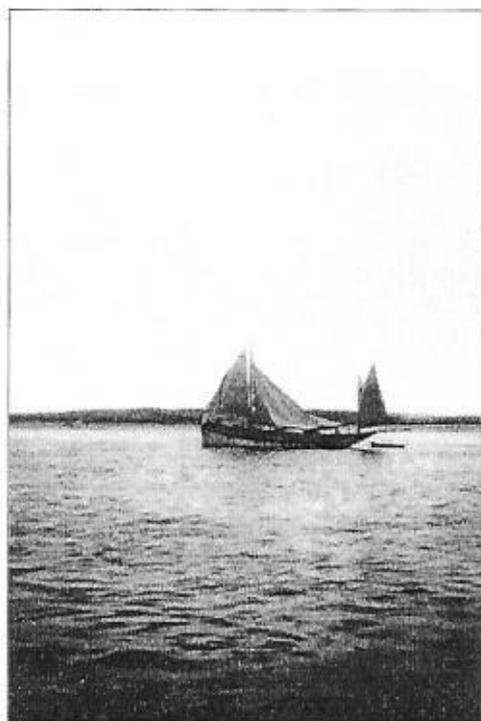
Avec un certificat de fin d'études en poche, un père ouvrier agricole, et quatre jeunes frères et sœurs à la maison, la nécessité de gagner sa subsistance faisait loi: les 250 thoniers d'alors à ETEL demandaient des bras.

La grande tempête de l'hiver 1930 avait précisément jeté l'effroi et la désolation dans les foyers pourtant habitués avec fatalisme aux tristes "fortunes de mer": qu'on imagine, en une seule saison de la Camarde, ce furent une dizaine de bateaux inscrits au quartier d'ETEL qui disparurent corps et biens, 72 marins qui ne revinrent pas de campagne !

L'amarinage fut brutal: un enfant plongé dans un univers d'hommes, abrutis par le travail dans des conditions si éprouvantes, le gros temps, le froid, l'inconfort... Même aujourd'hui encore, Albert se souvient que les mots d'encouragement n'étaient pas si fréquents ! D'autant que selon l'usage, au mousse revenaient les tâches les plus ingrates, corvées, entretien, manœuvres de nuit, et bien sûr la cuisine, soit thon grillé à tous les repas—si possible les bas morceaux !— une tranche de lard

constituait l'extra... Sur les lieux de pêche, souvent en mer d'IRLANDE, dans des creux déstabilisants, les 5 ou 6 hommes d'équipage s'affairaient aux lignes, 7 par tangon (un de chaque bord) et encore deux à l'arrière. Ils relevaient, réamorçaient, tout en évitant que les lignes ne s'engagent les unes dans les autres !

Et ensuite, sur le pont, les prises à vider et à mettre à l'abri sous une bâche afin de réduire la perte jusqu'au moment du retour:



1930. Le voilier sort d'Étel. Le matelot Albert est à bord

pas de radio à l'époque pour connaître les cours de vente du poisson. Plus d'une centaine de conserveries jalonnaient les côtes bretonnes et vendéennes, dont 5 à GROIX ! Dans cette course contre la montre, le

port de débarquement le plus proche se trouvait souvent "à l'étranger", CONCARNEAU en l'occurrence !

Là, les hommes se précipitaient vers le train pour regagner ETEL, tandis que le mousse, trop pauvre avec sa demi-part de pêche gardait le bateau, sans compter que le sort le désignait d'office: il n'avait pas de femme à l'attendre, lui !

A seize ans, notre ami passe matelot avec la fierté du droit entier à sa part de pêche. Ces années 35/36 représentent une époque-charnière: l'apparition du moteur va moder-

niser la profession; généralisation du chalut, augmentation de la taille des navires, équipages plus conséquents, seule la rudesse de la tâche ne changeait pas !

A terre, criées, glacières, expéditions ferroviaires commencent à industrialiser une activité qui se vivait encore dans la quiétude de son empirisme. Les chantiers de PONT-LOROIS, LOCMIQUÉLIC, construisent des bateaux réputés, ceux de CAMARET tiennent bonne réputation tandis que ceux des SABLES D'OLONNE passent pour les meilleurs !

La guerre va surprendre ALBERT, déjà sous l'uniforme, celui de la "Royale", bien évidemment en tant qu'inscrit maritime. Il participera d'abord sur un escorteur aux convois en Manche, puis le hasard des affectations le conduira au LIBAN, alors sous mandat Français. Il y vivra, à quai heureusement, cet épisode tragique d'histoire oubliée qui mit face à face les représentants du même drapeau. Démobilisé en 41 à TOULON, il retrouvera son pays sous la botte et le retour aux conditions de pêche de ses débuts: les bateaux à moteur réquisitionnés, l'absence de carburant, remettaient à la mode la navigation à la voile ! A la dureté ordinaire des conditions de campagne, se rajoutaient la crainte des mines, les contrôles des patrouilles allemandes et bientôt les bombardements sur LORIENT, vécus parfois comme un spectacle tragique en revenant du large. Le bateau d'ALBERT, un soir mis à l'abri hâtivement à LOCMIQUÉLIC au retour de pêche, fut retrouvé le lendemain incendié par une bombe...

De ces années lugubres, la confiance ressort en boutade un souvenir qui relève de l'exploit sportif: lorsque le débarquement avait lieu à CONCARNEAU, l'état sinistré des transports publics ne laissait d'autre solution pour rallier BELZ que la bicyclette.

Quatre vingt seize kilomètres a compté notre champion, qui se parcouraient sur de vilaines routes, en près de 4 heures, avec en poche

l'aiguille et le fil du gabier pour réparer les crevaisons occasionnelles ! Et sur le porte-bagages, la provision de poisson attendue au foyer, car entre temps ALBERT avait épousé en 43 HELENA, sa promise d'ERDEVEN.

Le parcours professionnel d'un marin aussi sérieux ne pouvait manquer le cours de patron de pêche: ALBERT y fut reçu en 42. Il lui faudra attendre cinq années et la réorganisation des flottes hauturières pour obtenir son premier commandement à LORIENT. Sa carrière se déroulera là aux principaux armements, LUCAS, JEGO QUÉRÉ, toujours à la passerelle durant presque 30 ans, toujours vers les mers d'IROISE, d'IRLANDE, aux HÉBRIDES. Les chalutiers n'embarquaient pas encore de Lieutenant, le patron passait sa campagne en haut, sans relève, pour assurer la route et les manœuvres de pêche. Combien de nuits sans



Sur un voilier en 1946

sommeil, dopé au café et au tabac en cas de gros temps ou d'incident à la remontée du chalut (les deux heures nécessaires habituellement devenaient une éternité quand il fallait cesser de virer pour réparer un filet déchiré...) Avant de connaître l'évolution et la généralisation des moyens de détection moderne des bancs, ALBERT fut un patron méthodique qui consignait ses plans de pêche sur les cartes maritimes. Secrets d'un laboureur des mers consciencieux qu'il ne confia qu'à un seul



1954

Toujours attentif à la défense du rivage, intervenant sur sa commune et au-delà, ALBERT a pris lui-même sa carte le 8 janvier 1978, veillant depuis à entretenir le militantisme de la quinzaine d'adhérents d'ETEL et de BELZ.

Bien sûr, la grande modestie de notre ami va souffrir de notre souhait d'avoir voulu (à travers le récit de sa vie de marin), illustrer comment les conditions difficiles et la force d'âme peuvent façonner un cheminement personnel.

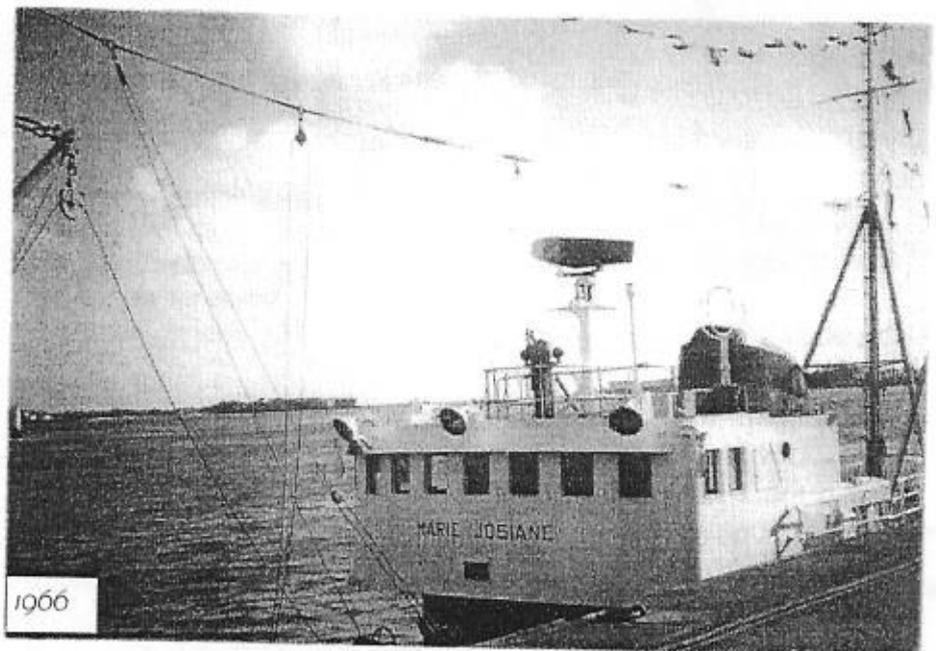
La conclusion pour nous faire pardonner en philosophant un peu, pourrait s'emprunter à une dernière confiance d'ALBERT qui pose un regard nostalgique sur les changements survenus sur la rivière d'ETEL:

homme, ADOLPHE, son ancien mousse apprécié lorsque celui-ci à son tour devint patron.

QUAND ALBERT posa son sac à terre en 74, il tourna la page sans état d'âme. Il avait eu trop longtemps sous les pieds un pont qui se dérobaît pour ne pas savourer enfin le sol de son jardin!

Mais il n'en avait pas fini avec la pêche, devenant pour dix ans président de l'association des pêcheurs à pied de BELZ. Déjà préoccupé par l'accessibilité au littoral, il rencontra en 77 M. F.QUIVIGER, alors président des ACR: constatant une similitude dans la démarche des deux associations, il incita le bureau des Pêcheurs à pied de Belz à adhérer aux Amis des Chemins de Ronde.

« Autrefois les pêcheurs, avec une grande expérience de la mer, risquaient leur vie dans le seul but alimentaire. Aujourd'hui trop de gens viennent consommer la mer comme un loisir, sans conscience, sans connaissance, ignorant les contraintes ».



1966

Photos: collection personnelle de Albert Kergosien

Petites randos de l'après-midi

De 2 à 3h de marche. Participation libre. R-V à 14 h.
(les non-adhérents ne bénéficient pas de l'assurance ACR).

Approche en voitures. Pas d'inscription, gratuit.

- D 3 FEVRIER: Pierre MORICE-Maurice ROBIC.
St PHILIBERT Parking de Port Dun, sur rivière de Crac'h.
- D 3 MARS: Jean-Claude CAUDAN, Serge HILLION
PLCEMEUR Port Lomener, parking près d'Intermarché.
- D 7 AVRIL: Michèle KERGARAVAT, M.T PASCO.
QUIBERON "Château rouge" (Casino, Palais des Congrès)

A.G Finistère: 10 mars à NEVEZ. Car VANNES-AURAY-BELZ

Grandes sorties de la journée.

La sortie du 28 juillet est organisée par ACR 29;
les autres par ACR 56. Voir au dos.

- 1° MAI: Rivière de Pénerf-Damgan
26 MAI: Mont St Michel
30 JUIN: La Côte du Goëlo
28 JUILLET: Carantec-Île Callot
1° SEPTEMBRE: Hoedic-riv. d'Auray
29 SEPTEMBRE: La Laïta-Le Pouldu-Doëlan

LORENT: 02 97 82 02 Robert BOURLET
VANNES: 02 97 63 50 19 Jacques LAVAL

Les Amis des Chemins de Ronde

(Association loi de 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

SORTIES: Elles comportent un transport en car, bateau parfois, un parcours à pied de 6 à 12 km en plusieurs étapes. Chacun marche à son rythme, suivant ses possibilités. Ces sorties ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi de dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...) Le midi, pique-nique; le soir, buffet avec nos amis locaux.

CHANTIERS: nettoyage de printemps en participation avec une municipalité ou avec une association amie.

RÉUNIONS: rencontres avec nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral. L'association est également présente aux forums locaux.

J'y marche, j'y veille, j'adhère...

Les Amis des Chemins de Ronde

ACR 56- Le Lomer 56760 PENESTIN

- | | | |
|--|--------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre actif: | 11 € | (ce qui fait 72,16 f) |
| <input type="checkbox"/> Donateur: | 15,5 € | (ce qui fait 101,67 f) |
| <input type="checkbox"/> Bienfaiteur: | 31 € | (ce qui fait 203,35 f) |

Nom, prénom..... Date, signature

Adresse.....

à.....

Une cotisation par famille; l'association vous remercie

Rappel de la trésorière: « les personnes n'ayant pas pu se mettre à jour de leur cotisation annuelle au moment de l'assemblée générale de décembre 2001 seront bien aimables de profiter de la réception de ce bulletin pour régulariser leur situation ».

Ce calendrier de poche vous donne les grandes lignes du programme 2002. Notez que des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir en cours d'année. La presse publie des annonces.

Ces sorties sont ouvertes à tous et ont lieu le dimanche sauf exceptions (marées-élections).

Les personnes non-adhérentes devront se couvrir par une assurance personnelle.

Les **"Grandes sorties"** comprennent le transport par cars, éventuellement les traversées et en principe le buffet du soir. La randonnée est fractionnée: on peut ajuster son effort. Ouverture des inscriptions et renseignements aux Offices de Tourisme trois semaines avant la sortie. Clôture une semaine avant.



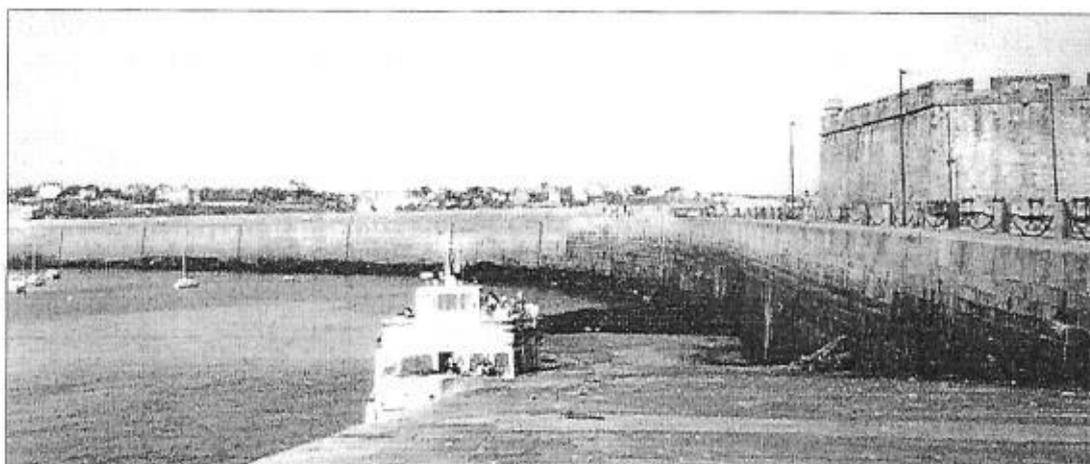
Les Amis des Chemins de Ronde

**Connaissance et Protection du littoral
par le biais de la promenade côtière**

Programme 2002

Édition du 16 janvier 2002 (annule et remplace éditions antérieures).

Regard sur les sorties 2001

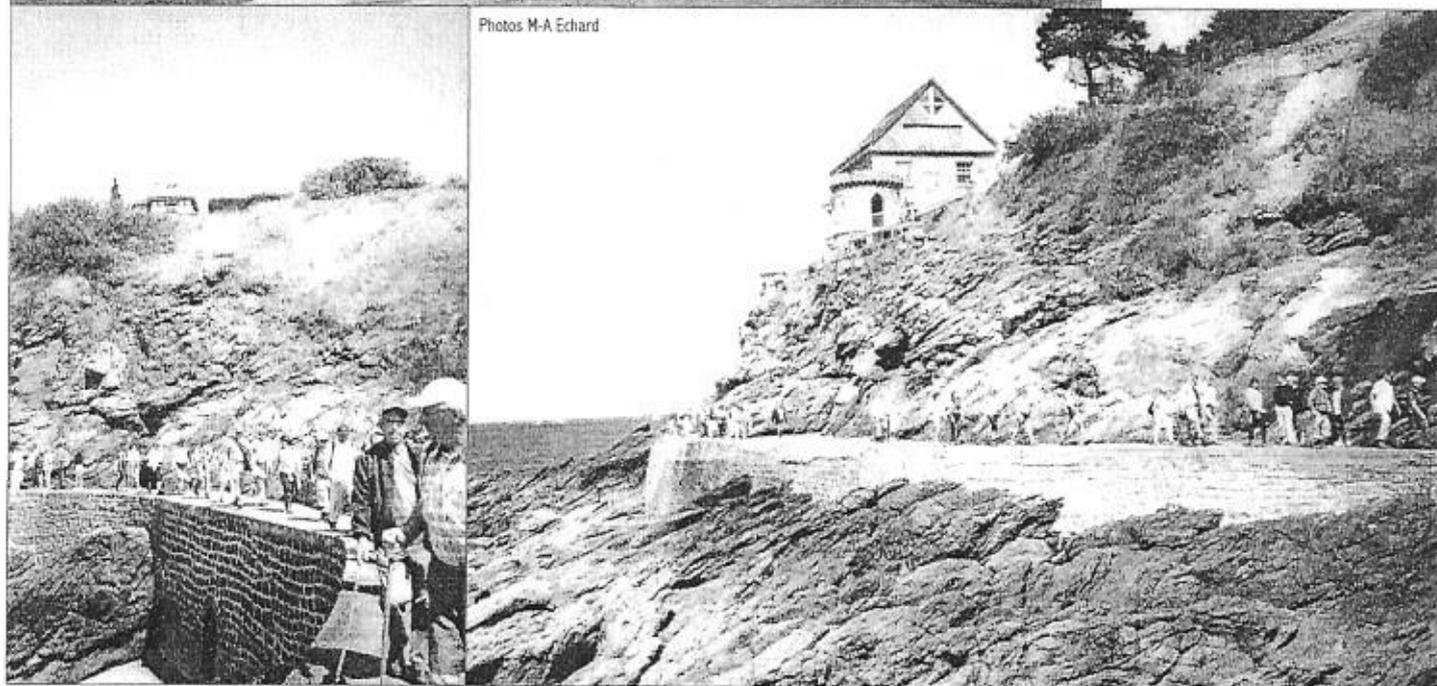


DINARD 3 juin 2001

Une belle matinée sur l'estuaire de la Rance a précédé la marche en bord de mer. Particularité du sentier à DINARD: il règne en grande partie sur le DPM! En soirée, des amis locaux nous reçoivent et nous informent sur leurs problèmes.

Lire "Le Carrouge" p. 10-11.

Photos M-A Echard



Regard sur les sorties 2001...

le premier juillet 2001, nous avons annoncé une balade en train vapeur, le long du Trieux. Hélas, la vaillante mais néanmoins très âgée loco 230 G 353 a connu une avarie hautement invalidante. Nous avons des excuses à présenter à nos adhérents car nous vous avons présenté cette machine, quelques mois avant, comme devant être "en grande forme".

La CFTA a finalement eu recours, postérieurement au 1^{er} juillet, à la locomotive 231K 8, fraîchement révisée. Il s'agit d'une des machines sauvées du ferrailage par l'association "Matériel ferroviaire patrimoine national".



La 231 K8 - d'après document FACS

Le TRIEUX

Daniel BOAS évoque cette journée dans les pages suivantes.

Ici, en bord de côte à Pleubian.



Le dimanche 29 juillet, toujours sous le soleil, les cars débarquent les marcheurs près de l'Aber Ildut, en Finistère. Cette belle sortie, organisée par les ACR 29, nous fait découvrir la magnifique côte de ce "bout de la terre", jusqu'à Portsall. Mais nous n'avons pas manqué le spectacle affligeant de l'envahissement des dunes de Porspoder. Voir les p. 8 et 9 de ce journal. Nous n'avons malheureusement pas d'image de cette journée.



A. Lancien

Regard sur les sorties 2001...

2 septembre 2001, Île d'HOUAT

Une jolie balade sous le soleil. En fin d'après-midi, les correspondants des journaux Ouest-France et Le Télégramme sont aimablement venus recueillir nos impressions, traduites aussitôt par de bons articles. Qu'ils en soient remerciés.



ACR 29



M-A Echard

30 septembre 2001, Crozon. Dans la série des aventures de l'été, on se souvient de cette sortie. D'une part, mais nous le savions

avant de partir, le sentier de Roscanvel n'était pas encore en état de recevoir les promeneurs. D'autre part, et nous l'avons su avant de revenir... pour de la pluie, c'était de la pluie. Cela fait partie du jeu.

Georgia FLORIET, présidente des ACR 29, a remercié par lettre MM. les Maires de Roscanvel et de Crozon qui ont offert gracieusement les providentielles salles municipales.



UN PATRIMOINE À PRÉSERVER: LA RIA D'ÉTEL

C'est le thème du n°10
de la publication de l'UMIVEM-
"Patrimoine et Paysage":

Union pour la Mise en
Valeur Esthétique du Morbihan
Bordlann, B.P 125 ·
56601 LANESTER Cedex

02 97 76 16 22
Mèl: umivem@wanadoo.fr

Au fil de l'eau

La rivière d'Étel (ou ria) parsemée d'îlots, est un trésor qu'il faut jalousement préserver...

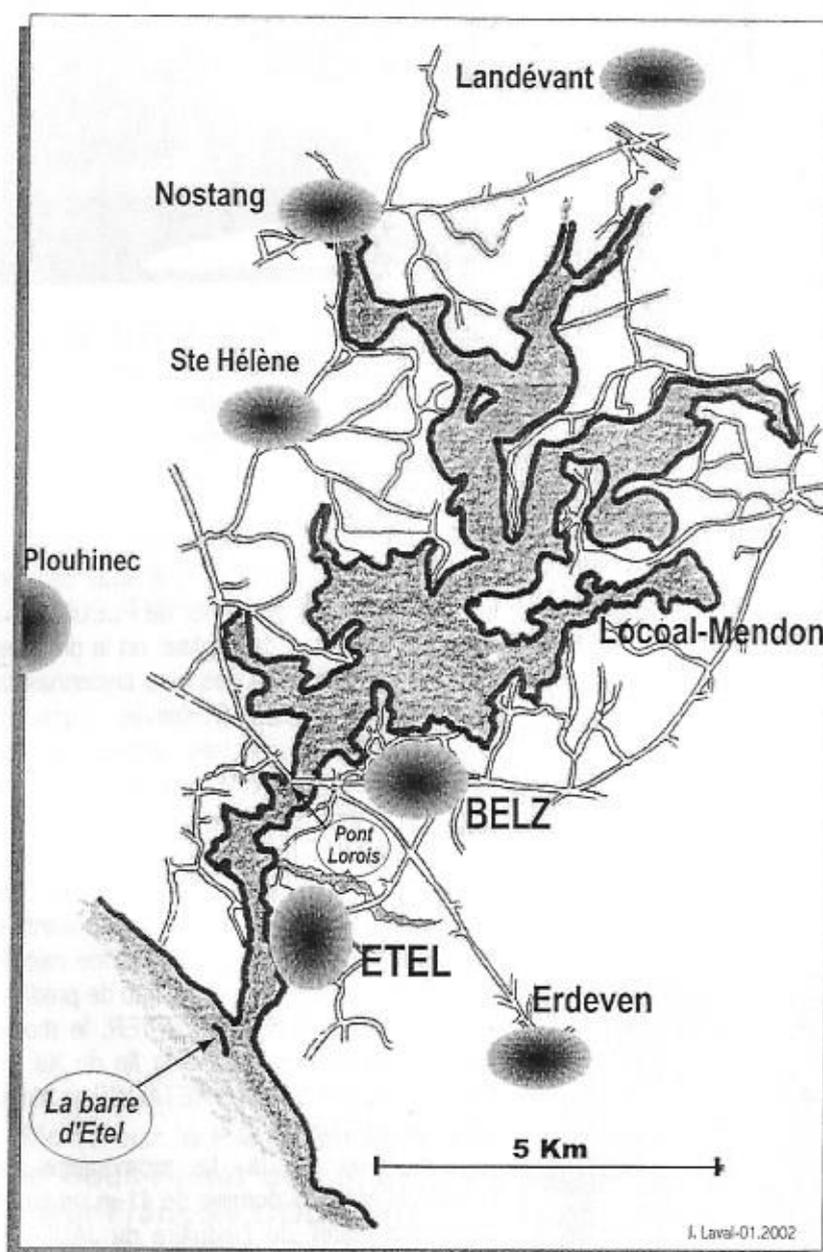
Chaque anse est un musée miniature...: une façade tressée de roses trémières, une touffe d'herbe qui s'échappe d'une gouttière, un toit en ardoise mousue, constellé de lichen orangé, des fenêtres bleues à petits carreaux ornées de dentelles. Le long du rivage, les plates amoureuxment entretenues gardent les secrets du passé. Faute de constructeur, quel avenir ?

Cette image de carte postale, gardons-la pour nos petits-enfants. Traditionnellement, la demeure du bord de mer de chez nous, si elle n'est pas en pierre apparente, est de couleur claire, inutile de la "peiturlurer" en rose ou vert bonbon, comme c'est de plus en plus le cas, même aux abords des sites protégés. L'aménagement du bord de mer est fragile. Je préfère un pierré discret au promontoire comme au village du Vieux Passage en Plouhinec. Cette réalisation a largement grignoté l'esprit du lieu que j'appelais naguère "Havre de Paix". Aujourd'hui, un trop grand espace ouvre les bras aux nuisances mécaniques et sonores. Pourtant, je croyais le domaine Public inaliénable !

En amont du Pont-Lorois, plusieurs îlots recouverts d'ajoncs nous rappellent la légende, selon laquelle la mère de satan aurait laissé choir dans la rivière, les roches destinées à construire le pont de Saint-Cado. La première mention connue du prieuré de St-Cado date de 1009. A cette époque, plusieurs mégalithes existaient sur l'île, notamment un cairn, une pierre couchée et une pierre debout. Il ne reste plus rien tout juste le souvenir, puisqu'aujourd'hui et ce n'est pas une légende, une inscription en gros caractère

La première mention connue du prieuré de St-Cado date de 1009. A cette époque, plusieurs mégalithes existaient sur l'île, notamment un cairn, une pierre couchée et une pierre debout. Il ne reste plus rien tout juste le souvenir, puisqu'aujourd'hui et ce n'est pas une légende, une inscription en gros caractère

La première mention connue du prieuré de St-Cado date de 1009. A cette époque, plusieurs mégalithes existaient sur l'île, notamment un cairn, une pierre couchée et une pierre debout. Il ne reste plus rien tout juste le souvenir, puisqu'aujourd'hui et ce n'est pas une légende, une inscription en gros caractère



« La mer s'est livrée par ici aux plus extraordinaires sculptures de rivages »
Pierre Madec

La Rivière romantique, par Olivier Le Carer, peintre,
cité par Pierre le MASNE de CHERMONT

Le TRIEUX-PLEUBIAN en 2001

Daniel BOAS

Nos sorties se veulent autant militantes que source de découverte et de réflexion tout au long de ce patrimoine côtier dont la conservation nous tient tant à cœur. Celle du 1^{er} juillet 2001 s'inscrit dans la manière puisqu'elle sut conjuguer vivifiantes promenades et moments instructifs, voire émouvants quand l'histoire sait venir à notre rencontre.

La longue traversée de la Bretagne vers la côte Trégoroise, objet de nos désirs, demanda un arrêt technique à BOURBRIAC dont l'imposante église paroissiale contraste avec le calme dominical du bourg. Vous voulez pourtant imaginer les foules que déplaçait au moyen-âge le culte de saint BRIAC, alors réputé pour soulager les maladies nerveuses ?

Plus agrestes, pour qui apprécierait en d'autres occasions prolonger l'image d'un ARGENTAT non remémbré, les environs de BOURBRIAC réservent de délicieuses balades vallonnées en forêts de feuillus.

Les barreaux encore visibles à une fenêtre de la crypte vous invitent à méditer sur leur fonction radicale: isoler les épileptiques les plus agités, de la cohue des pèlerins !!!

L'arrivée au château de la ROCHE-JAGU va nous prolonger l'évocation médiévale grâce à la traversée des "jardins clos", petits espaces secrets consacrés aux fleurs et aux "simples", ces plantes médicinales d'autrefois. Plus loin, le champ des moissons présente d'anciennes cultures de blé noir, lin, chanvre, associées ici à leurs "mauvaises herbes", bleuets, camomille, coquelicots... Vision d'une campagne pas encore rationalisée par les herbicides !



Photos M-A Echard

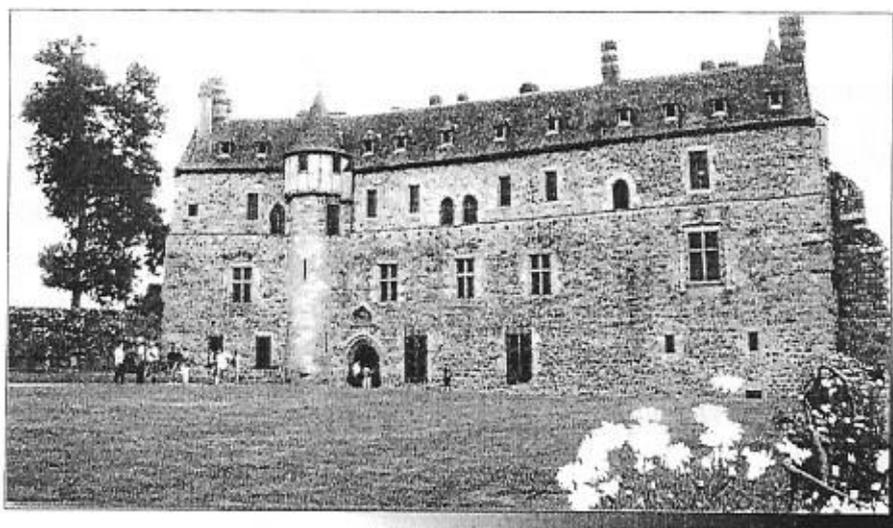
La descente au bord du TRIEUX, qui inscrit ici une boucle encaissée, va nous conduire à remonter sous les murailles de la forteresse,

Dans les bois de la rive opposée, se devine le tracé de la voie ferrée PONTRIEUX-PAIMPOL maintenant exploitée par la CFTA. Le train touristique à vapeur qui y circule en été (dépaysement et remontée dans le temps garantis) a failli nous avoir comme passagers. Lire en rubrique "Retour sur nos sorties".

laquelle révèle ainsi sa fonction première, la protection du trafic fluvial en un XV^{ème} siècle belliqueux. C'est encore un rendez-vous avec le moyen-âge tardif que nous suggère la chaire à prêcher de PLEUBIAN, à l'extérieur de l'église: on la présente comme l'une des plus anciennes de BRETAGNE. Surélevée d'une dizaine de marches, coiffée d'un calvaire, elle n'offre pas la richesse foisonnante des proches chefs-d'œuvres léonnards. Pourtant, même

patinée par les siècles, la frise sculptée qu'elle déroule conserve une vie étonnante à ses personnages. Et puis la légende rajoute au charme, qui fait du site, un lieu de prédication de Saint VINCENT FERRIER, le moine espagnol marcheur, qui, à la fin du XII^{ème} siècle parcourut tant la BRETAGNE et acheva sa vie à VANNES.

A une lieue de là, le promontoire de CREAC'H MAOUT domine de 41 m un vaste panorama marin, de l'estuaire du JAUDY à l'archipel de BREHAT, dans lequel s'insère la fine langue sablonneuse du sillon de TALBERT. Ici, l'histoire ne se compte pas en siècles...

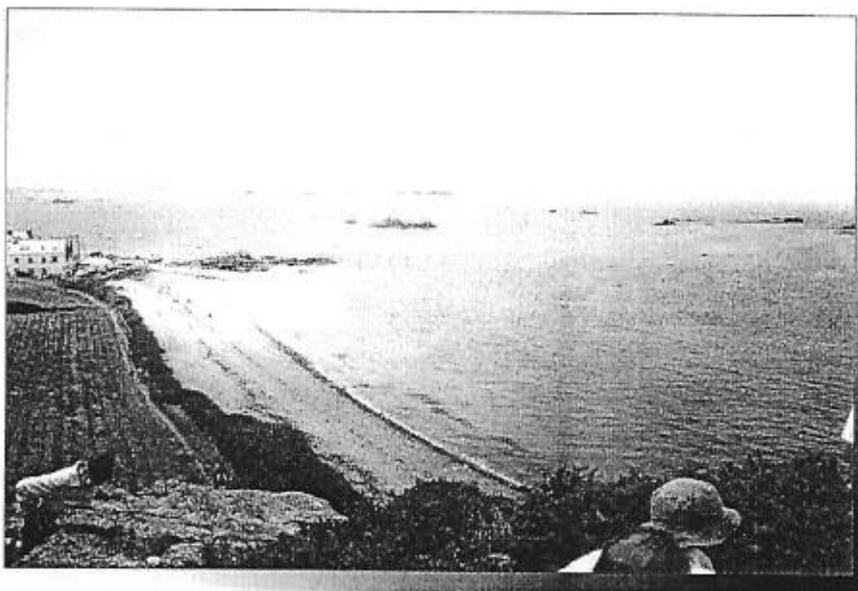


Parmi les milliers de victimes d'une offensive victorieuse, le souvenir de celles de PLEUBIAN demeure particulièrement tragique et encore ignoré aujourd'hui. Le poste d'écoute et de surveillance que les occupants avaient établi en ce point extrême de la côte bretonne en MANCHE, avait traversé le conflit sans trop troubler la vie des habitants. A tel point, qu'à la mi-août 44, dans la débâcle qui précéda le déferlement allié, la garnison négocia avec des élus, des représentants de la Résistance, une sorte de désarmement tranquille... Survint une colonne allemande en repli, nettement plus va-t-en-guerre, qui délivra les "prisonniers", se répandit à travers cours de fermes et champs, massacrant dans la folie des innocents de tous âges. Les éclaireurs américains découvrirent plusieurs jours après les villageois survivants terrés d'effroi, tandis qu'au sémaphore, d'autres, nombreux, avaient été abattus. Les noms des trente deux victimes figurent au pied des ruines, conservées incendiées: quasiment chaque famille de PLEUBIAN s'y retrouve.

Dans les bouleversements de l'époque, l'indignation peinait à se faire entendre. Le texte du panneau explicatif rappelle que lorsque revint l'ordre, la municipalité tenta en vain de faire qualifier cela en crime de guerre, de rechercher les responsables des atrocités: confusion d'une époque de pouvoirs chancelants, horreur de circonstances qui charrient le pire de la nature humaine...

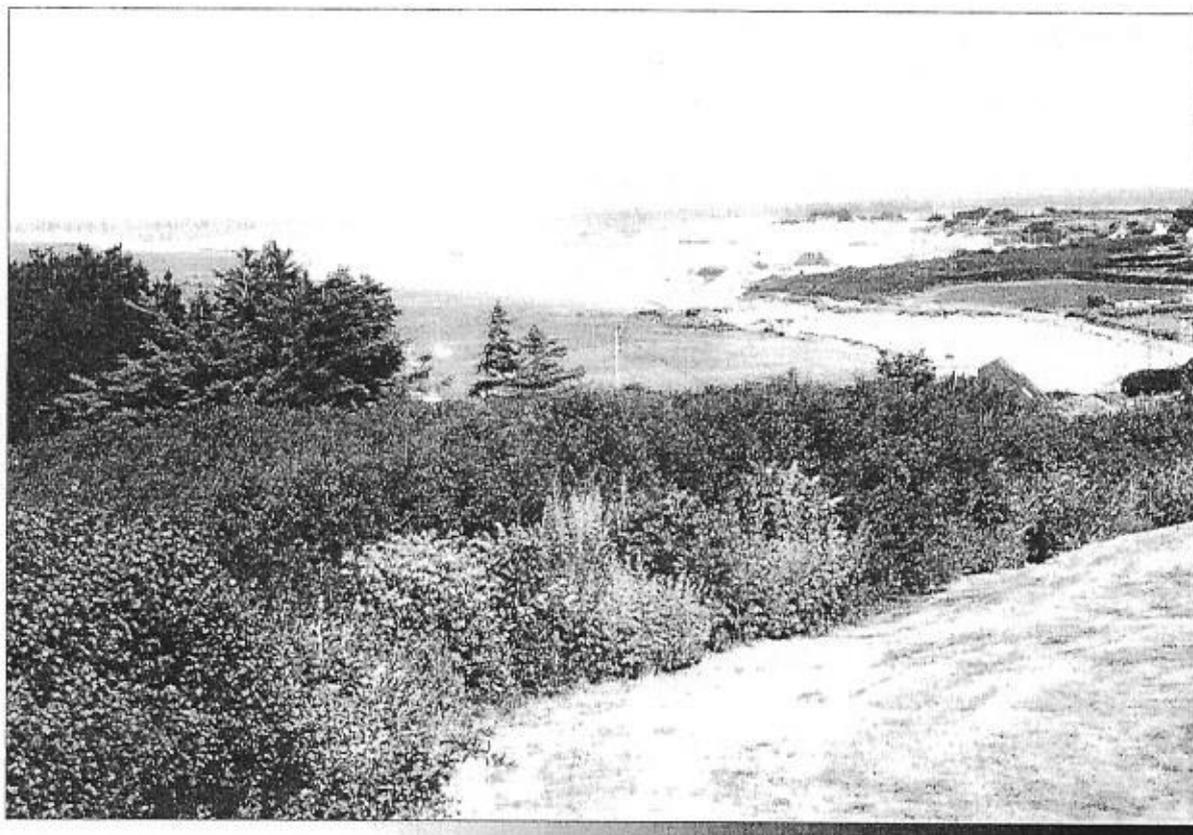
Du haut de CREAC'H MAOUT apparaissait cette incongrue chaussée toute de sable et galets alors que la côte est dédiée à la roche: l'étroit sillon s'avance vers le Nord-Est sur 3 km pour 30 m de largeur! TALBERT, phénomène d'accumulation alluvionnaire, exceptionnel par ses dimensions, résulte des dépôts dus aux courants du JAUDY et du TRIEUX.

Le goémon mûr, arraché sur les fonds rocheux, vient naturellement s'y échouer. Les lendemains de tempête, on comptait jusqu'à deux cents tracteurs qui récoltaient la manne océane...Car les qualités du goémon, connues depuis le 16^{ème} siècle (amendement des sols, combustible), diversifiées au 17^{ème} avec la découverte de la soude obtenue par la combustion du varech, s'affinèrent au 19^{ème} dans le domaine pharmaceutique, suite



Jocette Le Guen





mises en évidence de la chimie.

De l'usine à goémon de 1898 au Centre de Recherche et de valorisation des Algues construit en 1982 à la pointe de PEN LAN, on mesure ce que les industries agro-alimentaires ou cosmétiques attendent de la mer.

Les énormes quantités de sable prélevées dans le sillon par les Allemands (pour la construction d'ouvrages en béton) fragilisent son équilibre. Une forte tempête d'équinoxe dans les années 60, balaya la chaussée, lézardant sa structure. Quinze ans plus tard, les premières tranches de travaux de fixation débutèrent: blocages perpendiculaires devant arrêter la dérive des matériaux, enherbement de la dune, délimitation des accès tracteurs...

Il semble aujourd'hui que les menaces les plus lourdes soient éloignées. Elus et acteurs économiques, reconnaissant la nature vivante du sillon, organisme en évolution constante et combien fragile, ont fait que l'accès au sillon va être fermé. Purement et simplement.

Afin que les "sportifs" de ce 1er juillet y trouvent leur profit de "crapahut", la journée comptait bien évidemment ses deux

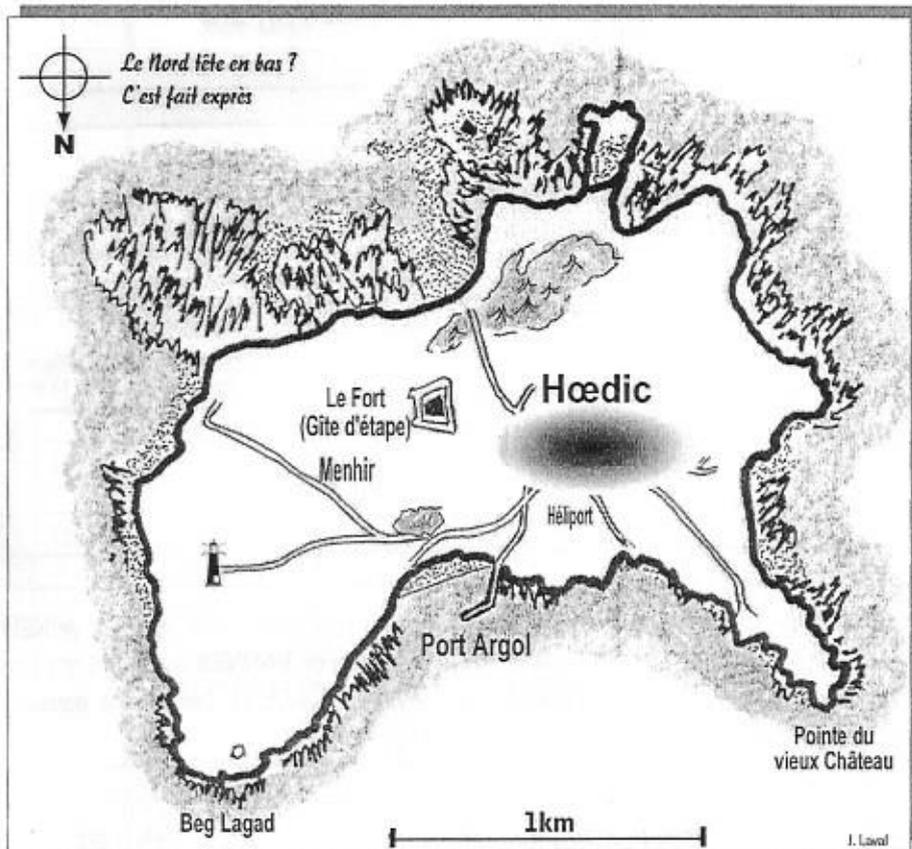
randonnées, la petite du matin, une plus longue l'après-midi.

La première, deux aimables kilomètres à l'embouchure du JAUDY, donna à voir ce paysage étonnant à marée basse, d'îlots rocheux affleurants, si nombreux que l'œil ne parvient jamais à décider d'un horizon encore côtier ou déjà maritime.

La seconde promenade, pour "bons marcheurs" emprunta le G 34, qui au long d'une côte épargnée, fond les tons changeants de l'océan, à la proximité d'une terre cultivée jusqu'au rivage. Au large, le phare des HEAUX, le plus élevé de France en haute mer avec ses 45 mètres, édifié difficilement sur un banc de rochers battus par les courants, rappelle ce que fut la solitude des gardiens. Son électrification ne remonte qu'à 1979, et son automatisation à... 1982 !

Un tel parcours ne procure pas qu'un seul plaisir visuel, il y entre de la couleur, du mouvement, de la diversité, des émotions... En nous retrouvant au voisinage d'une mer jamais la même, ne recherchons-nous pas un peu de cette magique communion avec le paradis perdu d'un monde des premiers jours ?

1^o septembre 2002: *Hœdic et la Rivière d'Auray*



En Manche et en Atlantique, le continent plonge dans la mer en provoquant de remarquables éclaboussures: ce sont les îles. Chaque année, les ACR posent le pied sur l'une d'elles et chaque année, le succès de la journée est assuré même si le gros temps nous tombe dessus...

Nous irons sur Hœdic avec les deux bateaux que nous avons empruntés l'an passé pour notre sortie Houat. De l'embarcadère de Locmariaquer, c'est un peu plus loin en mer. Hœdic est l'un des 15 maillons d'une chaîne dite des Îles du Ponant (elles sont habitées en permanence). L'île est forte de 150 âmes. Les pêcheurs et le tourisme, principalement, les font vivre.

Hœdic 210 ha, a une forme ramassée. Longue de 2500m et large de 800, elle

offre des landes généreuses où prospère une flore extrêmement diversifiée. Les oiseaux hivernants ou migrateurs y trouvent la tranquillité.

Le Conservatoire du Littoral y possède 37 ha autour du fort et de l'étang du Paluden. Cet espace est entretenu par "l'Association de Gestion du Fort d'Hœdic et de son Environnement".

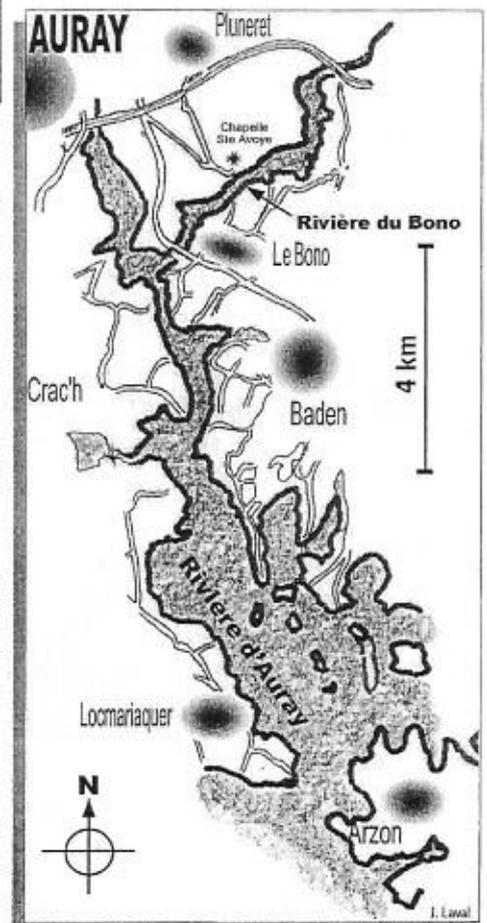
Faire le tour de l'île demande plus de deux heures, car nous ne manquerons pas de nous arrêter devant les nombreux points remarquables de la commune. Nous y pique-niquerons.

Au retour sur le continent, pas d'arrêt à Locmariaquer: nous filerons droit dans la rivière d'Auray à la faveur de la marée montante...

La remontée de la rivière d'Auray nous donne l'occasion d'admirer deux rives fort belles qui présentent toutes les caractéristiques voulues pour recevoir un chemin côtier. Làs, si un tel sentier existe sur Le Bono et en partie sur Baden, il manque cruellement du côté Crac'h. Mais la situation va s'améliorer!

Au dessus de Baden, nous arrivons au confluent de deux rivières. Nous prenons à droite celle dite "Du Bono", sous le pont élégant de la D 101. Le lieu est très pittoresque; nous débarquons au port du Bono.

Il nous reste une petite marche le long de la rive droite de la rivière, sur un beau chemin récent qui nous mène à la chapelle Ste Avoye. Nous en parlerons en septembre.



Les Amis des Chemins de Ronde Association loi 1901

Connaissance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Morbihan: Les petites randos

Ouvertes à tous, gratuites.
Approche en voitures.
Pas d'inscription.
Les non-adhérents ne sont
pas couverts
par l'assurance ACR !



2002	Destination globale	Rendez-vous initial	Départ rando; km	Organisation et observations
Dimanche 3 février	St Philibert	Port Dun (riv. De Crach)	14 h ; env 8 km	Pierre MORICE, Maurice ROBIC. Parking proche du centre Nautique, sur la route côtière, en face de La Trinité. Marée basse vers 15 h 15.
Dimanche 3 mars	Pleumeur	Port de Lomener	14 h ; "Moulin Vert"; de 7 à 13 km au choix.	Jean-Claude CAUDAN, Serge HILLION Parking: à proximité de l'Intermarché, 50 m à D du port. Trajet aller et retour par la côte. Marée basse à 13 h 45.
Dimanche 7 avril	Quiberon-sud	"Château rouge" (Casino)	14 h ; 8 km ½. Pointe Conguel, Port Haliguen.	Michèle KERGARAVAT et son équipe. Le parking au Palais des Congrès. Marée haute vers 15 h 35.

Notez tout de suite: Le dimanche **10 mars**, assemblée générale des **ACR Finistère** à 15 h 30, à la salle des fêtes de **NEVEZ**, (près de la mairie). Un car du Morbihan (accès gratuit mais avec *inscription obligatoire* aux O.T) partira de **VANNES** à 13 h 30 et passera par **AURAY**, **BELZ** et **LORIENT-MAIRIE** (14h 20). Arrêt suivant à **KERVIDANOU** (route de Baye), à 14 h 45. Les cars ne **passeront pas** à LARMOR-PLAGE. **Remise de la décoration à Norbert**. Collation de clôture à l'issue de l'assemblée.

1

Mercredi 1^{er} mai: Rivière de Pénerf- Damgan

Découverte de la zone ostréicole sur la magnifique rivière de **PÉNERF** ainsi que de la commune de **DAMGAN**. Cette petite station balnéaire, paradis des pêcheurs à pied, est soumise aux aléas de l'urbanisation intense.

La marche compte une dizaine de kilomètres en 2 parties. Nos accompagnateurs "locaux" se feront un plaisir de répondre à toutes les questions, à l'issue du buffet clôturant cette journée.

2 **Dimanche 26 mai:**

La Baie du Mont Saint-Michel

Départ matinal; sortie d'une douzaine de km avec possibilité de fractionner.

Matinée: le Mont. Passée la porte, prendre à droite l'escalier qui permet d'accéder aux remparts; poursuivre par le chemin de ronde jusqu'à **l'Abbaye**. Visite possible: s'adresser à Marie-Armelle. Retour par la ruelle des souvenirs. Reprendre le car pour le pique-nique situé au **VIVIER SUR MER** (Maison de la Baie).

Après-midi: visite de LA BAIE pédiibus. Prévoir de vieilles chaussures et le short court. Rencontre avec les guides diplômés à 13h 30. Au programme: parcours de 8 km à travers **la baie** avec observation d'oiseaux de multiples espèces; découverte de la culture des moules de bouchots, des pièges à poissons (genre de pêche exclusive à la baie). Avec un peu de chance, nous apercevrons la sole qui frétille. Pour les personnes ayant des difficultés pour marcher, un véhicule tout terrain est prévu.



Le logo de la Maison de la Baie « Mytiliculture et Découverte » Le Vivier sur Mer.

En **fin d'après-midi**, une petite marche nous fait découvrir un chemin comme on les aime. De la Pointe du Grouin au Port Duguesclin (ancienne demeure de Léo Ferré) en passant par les Pointes de la Moulinière et des Daules. Prudence: les dérivités et les à-pics sont de la partie et il faut impérativement remettre les chaussures de randonnée.

Aux petits marcheurs sera offert un magnifique panorama.

En soirée, nous retrouverons nos amis de l'association "Le Carrouge", ardents défenseurs du sentier côtier.

Grillades... Une sortie à ne pas manquer!

3

Dimanche 30 juin: (Initialement prévue le 7 juillet) La côte du Goëlo

Un chemin de ronde (ici, plutôt "Sentier des Douaniers") qui serpente dans la lande et sent bon l'a-jonc: c'est le parcours de 13 km et d'une beauté exceptionnelle que nous réserve cette journée.

Nous découvrirons successivement les Pointes du Roselier, de Pordic, du Vau Burel. Nous passerons par le charmant port de **BINIC** et par **ETABLES / MER** si fière de son original chemin de ronde. Prévoir de bonnes chaussures.

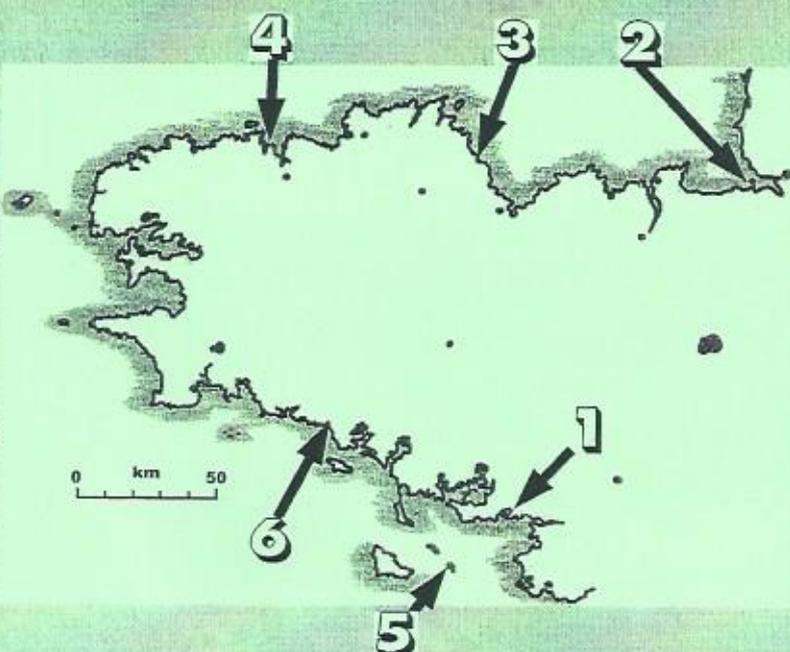
SORTIES 2002

Des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir dans le programme, en cours d'année.
La sortie n°4 est organisée par le Finistère; les autres par le Morbihan. Modalités d'inscription: voir ci-dessous.

"Le promeneur doit rendre hommage aux Amis des Chemins de Ronde et à leur volonté de faire revivre le sentier des douaniers".

Appréciation fort sympathique relevée dans "Le sentier des Douaniers"
(D. Irvoas-Dantec/éd. Ouest-France p.122)

Nota des ACR: « nous ne sommes pas les seuls à œuvrer en ce sens... »



Assemblée gén.^{le} 2002 des ACR 56: lieu et date seront communiqués ultérieurement par voie de presse.

4 Dimanche 28 juillet:

CARANTEC-Ile Callot (organisation ACR 29)

Piquée dans la **Baie de MORLAIX** et accessible à pied à marée basse, la superbe **ÎLE CALLOT** nous offre ses découpages savants. Les pêcheurs "de la marée basse" y opèrent certes à pied mais y viennent, hélas, en voiture. Voilà une tache de verdure à (re)découvrir... sans trop compter sur le sentier côtier introuvable par endroit ! Un car partira de **VANNES** et passera par **AURAY, BELZ**

5 Dimanche 1 septembre: Hoedic-riv d'Auray

La commune d'**HÆDIC** nous attend ce dimanche, exactement un an après sa consœur **HOUAT**. Nous embarquerons à **LOCMARIAQUER** pour la traversée. Au retour, les bateaux regagneront le golfe du Morbihan et remonteront la **Rivière d'AURAY** jusqu'au port du **BONO**.

Sur la rive droite de la rivière du **BONO** s'étire le nouveau sentier qui conduit à la Chapelle de **Ste Avoye** (commune de **PLUNERET**). Nous l'emprunterons avant de rejoindre les cars. La petite histoire d'**HÆDIC** est en page 27.

6 Dimanche 29 septembre: La Laïta-Le Pouldu-Doëlan

De **GUIDEL-PLAGE** au **Pont de St MAURICE**... le matin, 4 km.

Créé en une journée par une centaine d'Amis des Chemins de Ronde, ce magnifique parcours fait ressurgir d'émouvants souvenirs! Pierre, Albert, Robert, Maurice vous en reparleront. Les femmes poussaient, tiraient les brouettes, tout cela avec l'accord de Monsieur le Maire !

L'après-midi, marche tranquille **Le POULDU-DOËLAN**, petit port si souvent reproduit par les peintres. La côte est découpée par les caprices de la houle. Pointes et criques se succèdent jusqu'au phare indiquant la fin de la randonnée.

En soirée, nos amis de **MOËLAN SUR MER** nous reçoivent et nous rencontrons les élus.

Où, comment s'inscrire ? (la place n'est acquise qu'après paiement)

AMIS du MORBIHAN: Aux offices de tourisme de: **AURAY, LORIENT, VANNES**.

AMIS du FINISTÈRE: Pour la région de **QUIMPER:** à l'Office de Tourisme de **QUIMPER** 02 98 53 04 05
Pour la région de **CONCARNEAU, MOËLAN, QUIMPERLÉ:** Envoyer le paiement par courrier au siège ACR 29, 6 rue de la Vallée 29350 **MOËLAN sur MER** ou chez Madame **PINAUD**, 5, av de la Cascade, Les Rhododendrons 29900 **CONCARNEAU**.

ACR

Le littoral: j'y marche, j'y veille...

Pour la vie dans les estuaires



"MARCHE" pour la Protection de l'eau (08.07.01-Pénestin) -
Photo extraite du reportage de Yves-Marie ROBIN (Ouest-France du 9 juillet 2001)

Rejoignez les Amis des Chemins de Ronde!

Les Amis des Chemins de Ronde Le Lomer - 56760 PENESTIN